Notre référence : 2101 142

Le 2 février 2021

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le non-respect du

couvre-feu & rassemblement non-permis en Abitibi-Témiscamingue.

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 11 janvier 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

1. Nombre de contraventions émises par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue du 9 janvier au 10 janvier 2021 pour non-respect du couvre-feu :

Il y a eu 33 constats pour le non-respect du couvre-feu qui ont été émis par la Sûreté du Québec les 9 et 10 janvier 2021 en Abitibi-Témiscamingue.

2. Montant des contraventions émises par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue du 9 janvier au 10 janvier 2021 pour non-respect du couvre-feu :

Nous ne pouvons vous fournir l'information demandée relative aux montants de ces constats, car nos systèmes informatiques ne permettent pas une telle extraction. Ainsi, nous ne détenons pas cette information sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

3. Nombre de contraventions émises par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue du 9 janvier au 10 janvier 2021 en lien avec des rassemblements non permis par la Santé publique :

En ce qui concerne les rassemblements interdits, aucun constat n'a été émis par la Sûreté du Québec pour la période du 9 au 10 janvier 2021 dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

4. Montant des contraventions émises par la Sûreté du Québec en Abitibi-Témiscamingue du 9 janvier au 10 janvier 2021 en lien avec des rassemblements non permis par la Santé publique :

Veuillez vous référer à la réponse au point 2.

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'acc*ès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels